# LE PUBLICISTE.

Décadi 20 Pluviôse, an VI.

& celler

rumaire, brumaire, des non-

re, con-

enté par Pasigraaracteres

la plus

e on huit

ycée de

e phrase

teres pa-

e comine

laquelle

langues

uve une

des ar.

er floreal

contra-

15 ther-

ient di-

des mi-

1 ½ per.

s., 211.,

178.3d.

 $\frac{1}{2}$ , 17 s. 3 l. per.

. 1061.

178.4.

128.1.

7 s. 3 d.

17 8. 4.

128.1.

...261. . à 351.

à 4501.

, 8 s. -

Anvers,

. 3 s. -

11. 15 8.

- Sel.

(Jeudi 8 Février 1798).



Détails de l'entrée des troupes autrichiennes à Venise. — Nouvelles de l'isle de Corse. — Lettre du roi de Prusse à la régence d'Emmerich. — Détails sur ce qui a précédé et suivi l'assassinat de l'escorte de l'aide-de-camp du général Menard. — Insurrection dans un village du canton de Zurich. — Progrès de l'esprit d'insurrection dans le haut marquisat de Bade. — Projet de constitution rédigé par M. Ochs pour le canton de Bâle.

#### AVIS.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adresses, franc de port, au directeur du Publiciste, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

#### ITALIE.

#### De Rimini, le 16 janvier.

Les français qui étoient à Ancône ont été appellés à Sinigaglia, dernière ville maritime du duché d'Urbin, & dans toutes les villes de la Marche. A Osimo, tandis que les patriotes invitoient les français à se rendre dans leur ville, le commandant de quelques compagnies de troupes papales avoit rassemblé & armé un certain nombre de paysans; les français se présentant sans défiance & croyant entrer comme amis, furent font-à-coup assaillis d'une grêle de coups de fusil. Les exploits des soldats du pape se bornerent à cette lâche trahison, & ils prirent aussi-tôt la fuite, laissant la ville exposée à la vengeance des français. Ceux-ci ont eu la générosité de se contenter de faire payer une forte contribution à ceux qui sont soupçonnés d'avoir eu part à cette trahison.

### De Venise , le 19 janvier.

Hier, à neuf heures du matin, une décharge d'artillerie annonça l'arrivée des troupes autrichiennes. A dix heures, M. le général comte de Wallis, accompagné d'un corps de grenadiers, arriva de Mestre: il montoit une superbe gondole, & étoit suivi de grosses barques richement ornées, qui pertoient les troupes.

M. le général de Wallis, accompagné du prince de Reuss, des généraux Liptay & Lattermann, de M. de Hombourg, ci-devant chargé d'affaires à Venise, & de M. de Corradini, secrétaire de la légation impériale, mit pied à terre à la place Saint-Marc, où il fut reçu par le général vénitien Noveller à la tête de l'état-major, & par le patricien Corer, avec l'état-major de la marine.

Le soir, la plus grande partie de la ville fut illuminée, sinsi que le théâtre noble de la Fénice, où les spectatours accueillirent avec de vifs transports de joie M. le prince de Reuss, commandant de la ville. Il y ent ensuite un grand bal ; les fêtes dureront plusieurs jours.

### De Gênes , le 20 janvier.

Un corsaire français nous a apporté des nouvellest rès-

récentes de Corse. Nous apprenons avec plaisir que le bruit qui s'étoit répandu de la mort du général Casalta, qu'on disoit avoir été assassiné par les rebelles, est dépourvu de tout fondement. Ce général ayant appris que plusieurs mécontens s'étoient révoltés & avoient massacre quelques Français au pont de Golo, accournt avec 300 hommes, & s'avança vers la porte d'Ampugnani, centre de l'insurrection. Les habitans des deux cantons de Casica & d'Orezza l'envelopperent, & lui intimerent de se rendre prisonnier avec sa troupe, en l'assurant qu'ils lui permettroient de se retirer. Le général leur reprocha avec beaucoup d'énergie leurs attentats ; il dit qu'il étoit venu pour rétablir la tranquillité dans le pays; qu'il ne s'attendoit pas à une pareille trahison, & qu'il n'abandonueroit jamais ses freres d'armes. Le citoyen Barihelemi Arena, informé de ee qui se passoit, se rendit dans la province de Botogna, engagea les habitans à s'armer & à le suivre, & alla au secours du général Casalta que les rebelles, quoique trèssupérieurs en nombre, n'oserent attaquer dans sa retraite. Le général Vaubois attend des renforts pour réduire les rebelles par la force, en cas qu'ils n'obéissent pas aux

## ALLEMAGNE.

#### Du Brisgaw, le 30 janvier.

L'esprit révolutionnaire fait de rapides progrès dans nos cantons, il s'est manifesté à Lahr, d'où il a remonté jusques dans le haut marquisat : ce qui a déterminé le prince Louis de Bade à s'y rendre en toute diligence, pour prévenir les suites de ces premiers mouvemens. Deux habitans y ont été arrêtés & vienuent de passer à Rastadt pour aller à Carlsruhe.

### De Francfort, le 30 janvier.

Dans un moment où l'attention générale est fixée sur les négociations qui doivent décider le sort de la rive gauche du Rhin, la pièce suivante ne peut manquer d'exciter la curiosité.

# Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, etc. etc. à la régence d'Emmerich.

Nous avons appris avec la plus grande satisfaction que nos sujets de la rive gauche du Rhin, & principalement ceux de la province de Cleves, ont montré un attachement particulier pour notre personne & notre maison, dans un moment où il se préparoit, quoiqu'en apparence seulement, un changement dans la forme de leur gouvernement, qui les soumettroit à une domination trans-

gere, & qu'ils ont témoigné ne desirer nullement un pareil changement.

Comme l'attachement , l'amour & la sidélité de nos sujet nous sont précieux, & que nous en voyons le témoignage avec joie & sensibilité, nous vous envoyons l'ordre le plus formel de tranquilliser entierement, le plutôt possible, ces fideles sujets, & de leur annoncer qu'ils n'ont rien à craindre de ce changement apparent; & que dans tout ce qui les concerne, la forme du gouvernement existante aura & conservera son influence enpiere & absolue.

Berlin, le 18 janvier. 1798.

FREDERIC-GUILLAUME.

#### SUISSE.

#### De Moudon, pays de Vaud, le 25 janvier.

L'assassinat de l'envoyé français à Thierens, excita la plus vive indignation dans l'ame des patriotes de Moudon : des qu'ils en furent instruits, ils marcherent coutre les bandits de Thiérens, avec des armes & des flambeaux; & l'on croit que Thiérens n'est plus qu'un mouceau de cendres.

On assure qu'un courier du noble bernois Weiss, étoit venu dans la matinée de cette malheurense journée, faire énivrer quelques habitans de Thiérens : il les excita au crime, en leur disant qu'un général français devoit passer le même jour (c'étoit le 6 pluviôse) : qu'il recrutoit pour l'armée d'Angleterre, & qu'il venoit mettre le désordre dans le pays. Comme ce village est en partie composé d'hommes qui se sont toujours fait connoître par leur fanatisme pour les excellences, le projet de Weiss réussit à merveille.

Dès que l'assemblée provisoire des députés du pays de Vaud, installée à Lausanne, a été instruite de ce fait, elle a arrêté qu'il seroit élevé un monument sur la place où s'est commis le crime. Cette assemblée a de plus, envoyé un de ses membres en députation à Ferney & à Caronge, pour témoigner aux généraux Menard & Pouget, ainsi qu'au corps auquel appartenoient les deux hussards l'indignation dont les patriotes vaudois, ont été pénétrés en apprenant l'attentat commis contre une nation amie, généreuse & protectrice. Ce député, qui est le citoyen Louis de Saugy, délégué à l'assemblée de Lausanne par vingt-neuf communes du bailliage de Moudon, a demandé au chef des hussards des renseignemens sur les familles des hussards assassinés, pour leur donner, autant que possible, dans d'aussi cruels événemens, des témoignages de consolation.

#### De Lausanne, le 1er. février.

Notre assemblée vient de publier la proclamation suivante :

#### Union et concorde.

« Les députés de la presque totalité des villes & d'un grand nombre de communautés du pays de Vaud, réunis jusqu'à ce jour à Lausanne, en comité de conférence, considérant la nature & l'urgence des circonstances, ont trouvé unanimement qu'ils devoient nécessairement se constituer en représentation provisoire du pays de Vaud. » Ils déclarent en même tems que leur but unique en faisant cette démarche, est d'employer toute l'autorité & tous les moyens qui leur seront consiés par leurs commettans, à faire respecter la religion, les loix, les magistrats, les autorités constituées & toutes les propriétes tant particulieres que communales , à quelque personne qu'elles appartiennent, & sous quelque dénomination que

» Ils déclarent qu'ils vont , sans délai , s'occuper de la convocation d'une représentation réguliere, qui sera con. posée des députés nommés selon les principes de liégalité & de la liberté; par le peuple de toutes les com munes du pays, laquelle avisera aux moyens d'établir un gouvernement & une réforme satisfaisant .

» Ils profitent de cette occasion, pour aviser leurs concitoyens que chacun d'eux est prêt à remettre ses pouvoirs à celui qu'ils jugeront à propos de lui substituer, Ils invitent tous leurs concitoyens à l'union, à la con-

corde.

» Ils invitent toutes les communautés qui n'out poin encore de délégués parmi elles, à se réunir plusieur ensemble pour confier lear procuration à quelque personne de confiance qui puisse se rendre dans leur assemblée & les représenter avec le moins de frais & de de penses possibles.

uli

pa

titu

Le.

can

ans

de

prè

rev

acc

offi

fets

de

89 IL

rest

ann

cien

men

exic

nati

du

men

cons

ou '

sont

qui

sort

au n

y es

de s

nera

arrêl

à la

point

rével

L

L

» Enfin , ils déclarent solemnellement qu'ils regarde ront comme indignes du nom de citeyen, & comme incapable d'être admis dans l'union fraternelle qu'ils veu. leut former, quiéonque porteroit atteinte à la religion aux loix, aux autorités constituées & aux propaiétés

#### De Bâle, le 28 janvier.

C'est demain que les trente députés de la ville & de la campagne commenceront à s'assembler pour travailler à la nouvelle constitution. Il en paroit déjà deux projets, l'un du citoyen Ochs, l'autre du citoyen Legrand.

Dans quelques parties des campagnes, on ne veut plus entendre parler des châteaux ballivaux, ni même les laisser exister : on a décidé de raser ceux de Homburg & de Munchenstein.

On vient d'apprendre qu'il s'est manisesté une violente insurrection dans le village d'Horgen, canton de Zurich; un homme y a été tné.

#### De Geneve, le 31 janvies.

On répand le bruit que la petite bourgeoisie de Berne a planté l'arbre de la liberté, & que le trésor de leur

excellences est à sa disposition.

La magistrature de Saint-Maurice, dans le Valais, a abdiqué entre les mains d'un comité de dix-huit membres, choisis par le penple. Le gouverneur est parti le 10 pluviôse, & a laissé les cless du château. Monthey, Martigny, l'Entremont, suivent l'exemple de Saint-Maurice. Le gonvernement valaisin qui réside à Sion, propose un peu tard le partage de sa souveraineté.

# REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Granville, le 15 pluviôse. On équipe ici vingt bateaux plats de 60 pieds de long sur quinze de largeur & cinq de profondeur. Ils iront à la voile & à rames, ayant en batterie un canon de 24 livres de balle sur l'avant.

Il est enjoint aux adjudicataires de cette construction de les tenir prêts à mettre à la voile, le premier germinal prochain : ils y font travailler avec toute l'activilé possible.

DE PARIS, le 19 pluviose.

Gallois est parti aujourd'hui pour Londres, où il vi sinat

propriétés personne nation que

uper de la sera comde liegales comd'établir

eurs conses pouabstituer. à la con. ont poin plusieur

que per-

ur assem.

& de de regarde. omme in n'ils veu. religiou, paiétés »,

ille & de travaller projets, vent plus les laisser irg & de

Zurich; de Berne

e violente

de leurs Valais, a membres, le 10 pluey , Mar-- Maurice. opose un

s de long ls iront a on de 24

E.

struction nier gerl'activité

remplir une mission relative à l'échange des prisonniers ! de guerre.

M. le comte de Cabarrus est parti hier, dans l'aprèsmidi, pour la Hollaude. Il doit revenir à Paris.

- Antonelle dément, comme nous l'avions prévu , l'anecdote de sa prétendue visite à un aide-de-camp de Buonaparte, avec Barrere & Lepelletier.

« Il y a, dit-il, bientôt quatre ans révolus que je n'ai pas même entrevu Barrere. Ce représentant du peuple

est, dit-on, à plus de cent lieues de Paris. » Je ne connois ni la personne ni la demeure d'aucun des aides-de-camp de Buonaparte, & il ne m'est jamais venu dans la pensée d'en aller visiter ou sonder aucun. Quant à l'entrevue que j'en voulois obtenir avec le général, c'est bien la sans doute l'idée la plus gaie de l'historiette. Mais, en vérité, s'il pouvoit être de quelque utilité que j'eusse une entrevue avec lui, je ne lui ferai pas dire par un aide-de-camp, j'irois moi-même». Signé, P. A. Antonelle.

- M. Ochs, envoyé da canton de Bâle à Paris, a communiqué à plusieurs personnes le projet de constitution qu'il a rédigé pour sa patrie. Il differe peu de notre constitution. Les principes & les bases en sont les mêmes. Les départemens y prennent le nom de cantons; & les cantons celui de districts. L'étranger set assujetti à vingt ans de résidence avant que d'être citoyen suisse. Le corps législatif peut déterminer des cas où l'exercice des droits de citoyen est suspenda. Les commissaires du directoire près les cantons sont appelles préfets nationaux; ils sont revêtus d'un grand pouvoir. Le directoire suspend les accusateurs & les présidens des tribunaux, les chefs & officiers de tous les grades, les administrateurs, les préfets, &c. Il nomme à toutes les places, même à celles de commissaires du trésor public, qui sont absolument sous sa dépendance. Les directeurs, au nombre de cinq, restent cinq ans en place. Le membre sortant chaque année est de droit membre du sénat on conseil des anciens. Pour être membre du sénat, il faut avoir été membre de l'un des deux conseils, ou ministre, ou agent extérieur, ou membre du tribunal suprême, ou prefet national; président d'un tribunal ou d'une administration.

Les sénateurs restent huit ans en place; & les membres

du grand conseil six.

Les cantons sont au nombre de vingt-deux, qui nomment chacun quatre sénateurs & huit membres du grand conseil. Les séances sont publiques. Il faut être marié ou veuf pour être directeur. Les membres du directoire sont nommés par les deux conseils, mais c'est le sort qui détermine celui qui a l'initiative da scrutin, où le sort est aussi pour quelque chose. Les ministres seront au nombre de quatre ou de six.

On apprend de Hambourg que Léonard Bourdon y y est arrivé; il n'avoit pas encore fait connoître l'objet

de sa mission. Roberjot étoit attendu sons peu.

On dit que la ville de Rouen sera le quartier-générai de l'armée d'Angleterre.

Le ci-devant marquis de la Prévalaye vient d'être arrêlé à Rennes, par ordre du gouvernement.

« L'émigre Trion-Cassineau, fusillé le 11 de ce mois à la plaine de Grenelle, se voyant découvert & sur le point de recevoir la mort, a offert au directoire de lui reveler tous ses secrets & les plans prouvés d'un assasoù il vi sinat médité contre les cinq directeurs & trois ministres, avec les moyens de les déjouer : il demandoit à ce prix la vie. Le directoire, supérieur aux complots de ses lâches ennemis, n'a pas voula faire plier la loi devant un danger qu'il a regardé comme n'étant que personnel à ses monques & ne devant pas allermer les destinées de la république; & il a unanimement passé à l'ordre du jour ». (Extrait du Rédacteur).

- Le tribunal criminel de la Scine est eccupé en ce moment de l'affaire de Louis Jullian.

- Un nouveau cercle constitutionnel vient de se former dans le troisieme arrondissement de Paris, maison des Petits-Peres, section de Guillaume-Tell.

- Talma & la citoyenne Petit sont de retour de Hollande, où ils ont été, pendant plusieurs mois, exercer leur art. Ils rentrent au théâtre de la république.

## DIRECTOIRE EXECUTIF.

Augereau, commandant en chef de la 10°. division militaire, au directoire exécutif.

Au quartier-général de Strashourg, le 15 pluviôse.

« Citoyens directeurs, j'ai reçu l'arrêté qui supprime

l'armée du Rhin & son état-major.

» En conséquence de vos ordres, je pars le 17 pour me rendre à la nouvelle destination que vous m'assignez. Ce nouveau temoignage de votre confiance me venge d'une maniere bien flatteuse des calomnies absurdes dont les ennemis de la république ont fait retentir les rues & les places de Paris; ils ne savent donc pas qu'il est dans mes principes & dans mon caractere de renouveller le serment que j'ai fait de tout braver pour le maintien de la liberté & de la constitution, toutes les sois que je vois les ennemis du gouvernement s'agiter en tout seus pour nuire à ma patrie. Que les méchans & les scélérats ap-prennent, une fois pour toutes, que ni la mort, ni la calomnie, ni les menaces, ne sauroient ébranler ma ferme résolution de vivre libre ou de périr en désendant la cause sacrée de la liberté; que la derniere goutte de mon sang sera pour le triomphe des principes & le bonheur de mes concitoyens.

» Je vous prie, citoyens directeurs, de croire que je conspirerai toujours avec vous contre nos ennemis commons; nous n'en avons d'autres que ceux qui haïssent la république & le gouvernement constitutionnel.

» Agréez l'assurance de mon attachement & de mon profond respect ». Signé, AUGEREAU.

# MINISTERE DES FINANCES.

Toutes les dispositions étant faites à la trésorerie netionala pour le versement de l'emprunt contre l'Angleterre, les citoyens qui ont souscrit chez le ministre des finances, peuvent maintenant se présenter eux-mêmes ou leurs fondés de pouvoir, à la trésorerie nationale pour y consemmer l'opération. Signé, D. V. RAMEL.

### ASTRONOMIE.

On a vu Mercure & Vénus traverser le Soleil sous la forme de taches noires; mais on n'y avoit jamais va de comete. Le citoyen Daugos, habile astronome de Tarbe, a fait, le 18 janvier, nue observation de ce genre; il il a vu pendant vingt minutes, un corps noir, rond & bien terminé, traverser le soleil; & il se souvient d'avoir vu quelque chose de semblable en 1784.

Signé, LALANDE.

#### CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen BAILLEUL.

Séance du 19 pluviôse.

On lit diverses pétitions. Les habitans de Béziers dénoncent le citoyen Rouyer, comme ayant usurpé le grade de chef de brigade. — Le conseil passe à l'ordre du jour.

Les enfans de la l'itié font un don de 400 livres, pris sur leurs épargues, pour les frais de l'expédition contre

l'Angleterre. — Mention honorable.

Monnot fait un rapport sur les dépenses communales.

L'impression en est ordonnée & la discussion ajournée.

Dujardin, de retour au conseil, prête le serment prescrit par-la loi; il demande ensuite la parole pour donner quelques explications sur une lettre insérée dans le Rédacteur, & dans laquelle il se trouve compromis.

Il dit que lors de son arrivée à Châlons, il y arriva un paquet du ministre de la police, qui ne devoit être ouvert que quinze jours après; il le fut le 5 nivôse, & il étoit relatif à la saisie des marchandises auglaises; mais dans l'intervalle, les bruits les plus absurdes circulerent de tous côtés; c'est sans doute ce qui a donné lieu aux accusations intentées contre l'opinant, à qui on les a attribuées, quoiqu'il n'ait rieu négligé pour les détruire. Dujardin ajoute qu'on l'a accusé aussi d'avoir éerit pour

Dujardin ajoute qu'on l'a accuse aussi d'avoir éent pour les émigrés, ce qui est faux, & d'avoir influencé les dernières élections, ce qui est encore plus faux, puisqu'il a blâmé hautement les mauvais choix qui farent faits. Toutes ces accusations lui paroissent, au reste, si absurdes, qu'il n'en eût pas parlé si la lettre en question n'eût pas été lue à la tribune du conseil.

On demande l'insertion de cette déclaration au procèsverbal; le conseil passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que le procès-verbal doit contenir tout ce qui se dit à la tribune.

Le reste de cette séance a été occupé par la discussion de l'organisation judiciaire.

## CONSEIL BES ANGIENS.

Présidence du citoyen Rousseau.

Séance du 19 pluviôse.

Le conseil reçoit & rejette aussi - tôt une résolution du 17, relative à l'emplacement des tribunaux civil & de commerce du département de Seine & Oise, attenduque les valeurs n'y sont point exprimées, snivant le nouveau calcul décimal.

Le conseil, sur le rapport d'Ysabeau, appronve une Pésolution du 12 nivôse, qui destine une partie de la maison des ci-devant Bernardins de Paris, à l'établissement de la boncherie des maisons d'arrêt & des hospices

L'ordre du jour appeile la discussion sur la résolution relative au placement des assemblées électorales de l'an 6.

La constitution, dit Rossée, n'ordonna point que les assemblées électorales se tiendront toujours dans le chef lieu du département; ainsi rien ne s'oppose à ce que le corps législatif les ôte, cette année, des communes où l

elles ont fait l'année derniere d'aussi mauvaises élections, Du moment qu'on ne craint pas de blesser la constitution, tout doit être sacrifié aux convenances politiques, à la nécessité d'assurer à la tranquillité intérieure & d'avoir de bons choix. Section 20

Arri

le

pa na

Tie

23 li

et le

au d

butte

men

Li

A

pays

oat

liber palit

rom

mên

men

Tour

reur

la p

jone

tion

qui

de s

que

L

Den

d'Es dac

un

rece

répi

a p gou

mai

Clauzel reproduit, contre la résolution, une grande partie des objections contenues dans le rapport de la commission. Il s'éleve sur-tont contre le système d'alternal du siège des assemblées électorales, système dont l'assemblée constituante & la convention ont tellement sentitous les dangers, qu'elles ont pris le plus grand soin de le proscrire.

Marbot pense que la commission n'auroit pas dû se faire une objection des distances que la résolution augmente peur un grand nombre d'électeurs: les distances, dit-il, elles ne sont rien pour les patriotes; ils sauront les franchir. Dans les départemens de l'Ardèche, de la Correze, its ont forme des cercles constitutionnels ambilans, & l'on vient de très-lein pour les entendre. La commission ne se doute pas de l'objet de la résolution; cette commission est composée d'hommes neufs en revolution; il faut lui donner une leçon. Qu'elle sache donc, cette commission, que la résolution est une loi de parti, du parti républicain contre le royaliste. Je demande que la résolution soit mise aux voix. Les patriotes se réunirent pour la seutenir, si d'autres se réunisseut pour la rejetter.

Baudin demande la parole. Le conseil ferme la discussion & rejette la résolution.

#### Bourse du 19 pluviôse.

Amsterd...... $57\frac{5}{8}$ ,  $58\frac{1}{8}$ . 1dem cour....55,  $56\frac{1}{8}$ , 56. Lausan . . 1 1 b., 1 1 4 perte. Tiers consol ... 201., 191.15s. Hamb.....194  $\frac{1}{2}$   $\frac{3}{4}$ , 192  $\frac{1}{2}$ . Bon  $\frac{3}{4}$ .... 1 l. 15  $\frac{1}{2}$  s., 15s. Madrid., 12 l. 15 s., 16 s. 3 d. Mad. effect. 151.3s. 9d.,5s. Cadix ..... 12 l. 15 s., 5 s. Cad. effec .... 15 1.3 s. 9 d. Ling. d'arg....50 l. 17 s.  $\frac{1}{2}$ . Portugaise.... 96 l. 12 s. 12. Gênes......95, 94. Piastre...... 5 1. 7 s. 3 d. Livourne ... 103 1, 102 1. Quadruple.... . 80 l. 17 s. 12. Lyon........ per. 15 j. Ducat d'Hol....11 l. 12 s. 12. Marseille..... i b. à 15 j. Bordeaux ..... pair 15 j. Guinée ...... 26 l. Montpellier..... $\frac{1}{2}$  b. 10 j. Souverain . 34 l. 15 s. à 35 l. Bâle..... ½ b., ½ perte.

Esprit 5, 440 à 345 l. — Eau-de-vie 22 deg., 360 à 450 l. — Huile d'olive, 1 l., 1 l. 2 s. — Café Martiniq., 2 l. 7 s., 8 s. — Café Saint-Domingue, 2 liv. 4 s., 6 s. — Sucre d'Auvers, 2 l. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 19 s., 2 l. 3 s. — Savon de Marseille, 17 s. 3 den. — Coton du Levant, 1 liv. 15 s. à 2 l. 6 s. — Coton des isles, 2 liv. 14 s. à 3 l. 4 s. — Sel, 4 l. 5 s.

LE BON JARDINIER, almanach pour l'an 6, qui comerne la culture générale de toutes les plantes potageres, des arbres fruitiers, plantes à fleurs, &c. Prix, 2 liv. 10 sols broché, & rélié 3 liv. A Paris, chez Onfroy, libraire, rue Saint-Victor, nº. 3.

A. FRANÇOIS.